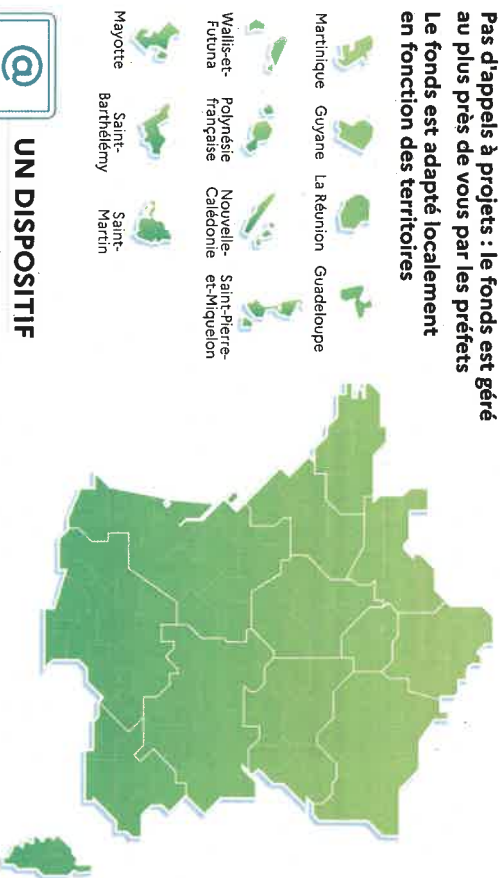


Le fonds vert

Le fonds de la transition écologique pour, par et avec vous

2,5 milliards d'euros pour soutenir vos projets verts

Pas d'appels à projets : le fonds est géré au plus près de vous par les préfets
Le fonds est adapté localement en fonction des territoires



UN DISPOSITIF EN LIGNE

La plateforme **Aides-territoires** permet aux collectivités de connaître l'ensemble des soutiens financiers dont elles peuvent bénéficier.

L'outil **Démarches-simplifiées**, accessible depuis les fiches d'aide sur Aides-territoires, offre aux porteurs de projet un suivi sur toute la durée de vie d'un dossier, de la saisie jusqu'à la décision.

NOUVEAUX PROJETS À DÉPOSER DÈS JANVIER 2024

Les dossiers déposés 2023 non instruits seront basculés automatiquement sur la gestion 2024. Un méi sera envoyé aux porteurs de projet pour leur permettre de confirmer leur demande d'une aide du fonds vert en 2024 et le caractère inchangé du projet déposé en 2023.

Performance environnementale

- Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux
- Soutien au tri à la source et à la valorisation des biodéchets
- Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public

Adaptation des territoires au changement climatique

- Prévention des inondations
- Adaptation aux risques émergents en montagne
- Prévention des risques cycloniques
- Prévention des risques d'incendies de forêts et de végétation
- Adaptation au recul du trait de côte
- Renaturation des villes et des villages

Amélioration du cadre de vie

- Accompagner le déploiement des zones à faibles émissions
- Développement du covoiturage
- Développement des mobilités durables en zones rurales
- Recyclage foncier
- Territoires d'industrie en transition écologique

Appui en ingénierie

- Aide à l'identification des besoins et des solutions à mettre en œuvre, en amont des projets, par des acteurs de l'ingénierie (notamment ANCT, CEREMA, ADEME)
- Amélioration et sécurisation des projets dès leur conception
- Accompagnement en phase de réalisation